

LES NOUVELLES RÈGLES DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE SERONT APPLICABLES EN JUILLET 2021

*Préparez votre entreprise aux nouvelles
règles d'avenir en matière de TVA*

Les règles :

- › s'assurer que la TVA est payée dans le pays où a lieu la consommation des biens et des services ;
- › créer un régime de TVA uniforme pour les livraisons transfrontières de biens et de services ;
- › offrir aux entreprises un système simple et uniforme pour déclarer et payer la TVA et remplir leurs obligations en matière de TVA l'UE via le guichet unique de la TVA.

LES NOUVELLES RÈGLES EN
MATIÈRE DE TVA GARANTISSENT
**L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR
LES ENTREPRISES EUROPÉENNES
ET ÉTABLISSENT DES RÈGLES
PLUS SIMPLES EN MATIÈRE DE TVA**
POUR LES ENTREPRISES ENGAGÉES
DANS LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE
TRANSFRONTIÈRE



Le mini-guichet unique (Mini One-Stop Shop, MOSS) existant sera étendu et deviendra le guichet unique de la TVA (One-Stop Shop, OSS).

Cela concernera :

- › tous les services transfrontières fournis aux acheteurs ;
- › les ventes à distance intra-UE de biens et certaines ventes domestiques facilitées par les plateformes en ligne ;
- › les ventes à distance de biens importées de pays tiers dans des envois d'une valeur n'excédant pas 150 €.

VOUS POURREZ BÉNÉFICIER DES NOUVELLES RÈGLES SI VOUS ÊTES...

- › une entreprise vendant des biens en ligne
OU
- › une place de marché
ou une plateforme
en ligne



L'UTILISATION DU GUICHET
UNIQUE **DEVRAIT RÉDUIRE LES
FORMALITÉS ADMINISTRATIVES
DES ENTREPRISES EN LIGNE DE**

95%

SIMPLIFIEZ VOTRE FLUX FISCAL EN UTILISANT LE GUICHET UNIQUE

Si vous choisissez d'utiliser le Guichet unique, vous pourrez :

- › vous enregistrer dans un État membre de l'UE et bénéficier d'une validité dans l'ensemble de l'UE ;
- › déclarer et payer la TVA exigible pour toutes les ventes transfrontières éligibles dans l'UE, uniquement dans le pays où vous êtes enregistré.

VOICI LES AVANTAGES POUR LES ACHETEURS :

- › lorsqu'ils achèteront des biens en ligne, ils connaîtront le prix total (TVA incluse) au moment de la vente ;
- › ils bénéficieront d'une livraison plus rapide des biens ;
- › s'ils effectuent leur achat sur un marché ou auprès d'un vendeur qui utilise le Guichet unique, ils n'auront pas à payer de frais de douane/taxes imprévu(e)s si les biens proviennent de l'extérieur de l'UE.

**NOUVELLES RÈGLES
D'AVENIR EN MATIÈRE
DE TVA. LE COMMERCE
ÉLECTRONIQUE
SIMPLIFIÉ**